

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
17 MARS 2021**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de mars deux mille vingt et un (17 mars 2021), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-HUIT HEURES (18 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2021-03-070

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 27 août dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 2 septembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-03-071

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021;
5. Gestion du personnel :
 - a. Adoption de la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux;
 - b. Embauche – coordonnateur du service d'évaluation foncière;
 - c. Embauche directrice du service des finances;
 - d. Embauche – directeur du service de développement économique;
 - e. Démission de monsieur André Brousseau, chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu;
 - f. Embauche d'un contractuel – ressource en évaluation foncière;
 - g. Nomination d'un procureur dans le dossier d'arbitrage numéro 46638;
 - h. Abolition du poste de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu;
 - i. Création et affichage du poste de chauffeur pour le service de l'hygiène du milieu;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Transport adapté et collectif des Chenaux – demande d'aide financière pour la vaccination;
7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. MRC de Bécancour – règlement numéro 397 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la révision des limites des affectations pour les périmètres urbain et secondaire du secteur de Sainte-Angèle-de-Laval de la Ville de Bécancour afin d'intégrer deux ordonnances d'exclusion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
 - c. Avis de motion – projet de règlement 2021-126 – régulation concernant les grandes affectations du territoire;
 - d. Adoption du projet de règlement 2021-126 – régulation concernant les grandes affectations du territoire;
 - e. Adoption du document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme pour le projet de règlement 2021-126 – régulation concernant les grandes affectations du territoire;
 - f. Résolution de demande d'avis au ministre sur le projet de règlement 2021-126 – régulation concernant les grandes affectations du territoire, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- g. Résolution pour l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2021-126 – régulation concernant les grandes affectations du territoire, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- h. Autorisation des travaux de mise à niveau des infrastructures des eaux usées et d'eau potable du parc de la rivière Batiscan sur le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Chenaux;
- 8. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
- 9. Fonds régions et ruralité :
 - a. Projets structurants :
 - i. Enveloppes dédiées;
 - ii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales :
- 10. Développement économique :
 - a. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale – Sucrierie Boisvert et Fils inc.;
 - b. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale – 959-0719 Québec inc. Valentine Mobile;
 - c. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale – Pizzéria Mont-Carmel;
 - d. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale – Domaine le Grand Duc;
 - e. Demande de financement FLI (Domaine le Grand Duc);
 - f. Demande de fonds jeunes promoteurs (Domaine le Grand Duc);
 - g. Demande de prolongation de la période d'amortissement du prêt FLI-COVID 2020-07 – Camping Paradiso;
- 11. Appuis demandés :
 - a. MRC Vallée-de-la-Gatineau – demande de révision et de modification au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles;
- 12. Correspondance déposée :
 - a. Ministre de la Culture et des Communications – contribution financière dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat;
 - b. Fédération de l'UPA de la Mauricie – Programme territoires : drainage et chaulage des terres;
 - c. Ministère de la Sécurité publique – rapport d'activités annuel;
 - d. Culture Mauricie – Nomination prix vitalité culturelle de l'année;
- 13. Pour votre information;
- 14. Autres sujets:
 - a. Suivi du dossier du schéma de couverture de risque révisé et explication;
 - b. Entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-03-072

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2021

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 17 février 2021.

Adoptée.

5. GESTION DU PERSONNEL

2021-03-073

5a. ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL-CADRE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux le 17 avril 2019 (résolution numéro 2019-04-072);

Considérant que ladite politique a pour but de promouvoir des relations ordonnées entre la MRC des Chenaux et ses cadres, d'établir et de maintenir des conditions de travail qui soient justes et équitables et de régler les problèmes d'application et d'interprétation qui pourraient en découler;

Considérant que le comité de ressources humaines de la MRC des Chenaux recommande des modifications à la politique des conditions de travail pour du personnel-cadre de la MRC des Chenaux;

Considérant que le projet de politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux modifié, préparé par le comité de ressources humaines de la MRC des Chenaux, a été déposé et présenté aux membres du conseil lors d'une séance de travail ;

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que la MRC des Chenaux adopte la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux avec les modifications proposées.

Adoptée.

2021-03-074

5b. EMBAUCHE – COORDONNATEUR DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2021-02-048, le conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un coordonnateur du service d'évaluation foncière;

Considérant que pour donner suite à un processus de sélection interne, un candidat a été rencontré;

Considérant l'intérêt de monsieur Marc Thibeault pour le poste de coordonnateur du service d'évaluation foncière;

Considérant que monsieur Marc Thibeault possède plus de 30 ans d'expérience à la MRC des Chenaux et qu'il occupe depuis 10 ans le poste de chef d'équipe pour le service d'évaluation foncière;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Marc Thibeault ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Marc Thibeault au poste de coordonnateur du service d'évaluation foncière de la MRC des Chenaux à compter du 18 mars 2021, aux conditions prévues à la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux et que son salaire soit établi à l'échelon 4 du poste.

Il est également résolu d'accorder à monsieur Thibeault, dès son embauche, trente journées de vacances annuelles payées.

Adoptée.

2021-03-075

5c. EMBAUCHE – DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2021-02-056, le conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un directeur du service des finances;

Considérant que, pour donner suite à un processus de sélection, une candidate a été rencontrée;

Considérant l'intérêt de madame Julie Trépanier pour le poste de directrice des finances;

Considérant que madame Trépanier réalise divers mandats en comptabilité pour la MRC des Chenaux depuis plus de deux ans;

Considérant que madame Trépanier possède les exigences requises pour le poste;

Considérant que madame Trépanier demande à obtenir, dès son embauche, vingt journées de vacances annuelles payées et que la MRC des Chenaux assume sa cotisation annuelle à l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de madame Julie Trépanier ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux embauche madame Julie Trépanier au poste de directrice du service des finances de la MRC des Chenaux à compter du 22 mars 2021, aux conditions prévues à la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux et que son salaire soit établi à l'échelon 4 du poste.

Il est également résolu d'accorder à madame Trépanier, dès son embauche, vingt journées de vacances annuelles payées et que la MRC des Chenaux assume la cotisation annuelle de celle-ci à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-03-076

5d. EMBAUCHE – DIRECTEUR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2021-02-044, le conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un directeur du service de développement économique;

Considérant que, pour donner suite à un processus de sélection, un candidat a été rencontré;

Considérant l'intérêt de monsieur Luc Méthot pour le poste de directeur du service de développement économique;

Considérant que monsieur Méthot exécute actuellement un mandat à raison de deux (2) journées par semaine pour la MRC des Chenaux dans le cadre du projet Accélérateur de croissance Desjardins, en partenariat avec la caisse Desjardins Mékinac - Des Chenaux;

Considérant que le mandat de monsieur Méthot pour le projet Accélérateur de croissance Desjardins se termine le 17 septembre 2021;

Considérant que la caisse Desjardins Mékinac - Des Chenaux est en accord pour que monsieur Méthot assume dès maintenant le rôle de directeur du service de développement économique de la MRC des Chenaux de façon concomitante au projet d'Accélérateur de croissance Desjardins;

Considérant que monsieur Méthot pourrait assumer, à compter du 20 septembre 2021, le rôle de directeur du service de développement économique de la MRC des Chenaux à raison de 32 heures par semaine réparties sur quatre (4) jours;

Considérant que monsieur Méthot possède les exigences requises pour le poste;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Méthot ;

Considérant que le financement de ce poste est entièrement assumé par la subvention que la MRC des Chenaux recevra en lien avec la création du réseau Accès entreprise Québec;

Par ces motifs, il proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Luc Méthot au poste de directeur du service de développement économique de la MRC des Chenaux à compter du 20 septembre 2021, aux conditions prévues à la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux et que son salaire soit établi à l'échelon 5 du poste.

Adoptée.

2021-03-077

5e. DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ BROUSSEAU

Considérant que monsieur André Brousseau a remis aux membres du conseil une lettre de démission de son poste de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu le 16 mars 2021;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le départ de monsieur Brousseau à titre de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu laissera le poste vacant à compter du 22 mars 2021;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines de combler ce poste vacant ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le conseil de la MRC Chenaux accepte la démission de monsieur André Brousseau à titre de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu.

Il est également résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu, selon la procédure prescrite par la convention collective.

Adoptée.

2021-03-078

5f. EMBAUCHE D'UN CONTRACTUEL – RESSOURCE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que madame Claude Dontigny, inspectrice en évaluation foncière, est en arrêt de travail depuis le 13 novembre 2018;

Considérant que madame Maïsa Lebel, inspectrice en évaluation foncière, assume actuellement le remplacement de madame Dontigny comme personne salariée temporaire;

Considérant que madame Lebel est en congé de maternité depuis le 21 janvier 2021;

Considérant que l'incertitude quant au retour de l'employée qui occupe ce poste permanent ne favorise pas un processus d'embauche efficace;

Considérant que le service d'évaluation foncière de la MRC des Chenaux a des besoins à court terme;

Considérant que certaines tâches du service pourraient être assumées par un contractuel qui serait spécialisé en secrétariat;

Considérant que ce mandat aurait une durée de 9 mois;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre le processus visant à procéder à un appel de proposition afin de confier un mandat en matière de secrétariat pour le service d'évaluation foncière à une ressource externe.

Adoptée.

2021-03-079

5g. NOMINATION D'UN PROCUREUR DANS LE DOSSIER D'ARBITRAGE NUMÉRO 46638

Considérant que le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 3832 a déposé le 18 novembre 2020, les griefs numéro 2020-07 et 2020-08;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le 25 novembre 2020, la MRC des Chenaux a indiqué par correspondance au Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 3832 qu'elles jugeaient les griefs irrecevables;

Considérant que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a nommé un arbitre afin de réaliser le mandat d'arbitrage numéro 46638;

Considérant que la MRC des Chenaux désire être représentée par un procureur;

Considérant que la MRC des Chenaux a obtenu 2 propositions de firme privée;

Considérant que la tarification horaire de la firme Tremblay Bois avocats est d'un maximum de 255 \$ l'heure;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux mandante Tremblay Bois avocats pour agir comme procureur de la MRC des Chenaux dans le dossier d'arbitrage numéro 46638.

Adoptée.

2021-03-080

5h. **ABOLITION DU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE POUR LE SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Considérant que monsieur André Brousseau a remis aux membres du conseil une lettre de démission de son poste de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu le 16 mars 2021;

Considérant que le départ monsieur Brousseau à titre de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu laissera le poste vacant à compter du 22 mars 2021;

Considérant qu'afin de régulariser la situation au niveau de la convention collective, il serait judicieux d'abolir le poste de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu;

Considérant que des discussions ont eu lieu avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, lors d'un comité de relations de travail tenu le 16 mars 2021 au sujet de l'abolition du poste de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, a donné son accord écrit afin que le poste de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu soit aboli;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines d'abolir le poste de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le conseil de la MRC Chenaux procède à l'abolition du poste de chef d'équipe pour le service de l'hygiène du milieu.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-03-081

5i. CRÉATION ET AFFICHAGE DU POSTE DE CHAUFFEUR POUR LE SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité du service de l'hygiène du milieu;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de chauffeur pour répondre au besoin du service de l'hygiène milieu;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, a donné son accord écrit à la création de ce poste le 16 mars 2021;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de chauffeur pour le service de l'hygiène du milieu;

Il est également résolu le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un chauffeur.

Adoptée.

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2021-03-082

6a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13256 à 13273 ainsi que les autres sommes déboursées au 17 mars 2021 totalisant 400 488,08 \$.

Adoptée.

2021-03-083

6b. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA VACCINATION

Considérant que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec n'a pas prévu de centre de vaccination pour combattre la pandémie de la Covid-19 sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que des citoyens de la MRC des Chenaux n'ont pas de moyens de transport afin de se rendre sur les sites de vaccination identifiés par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec en Mauricie;

Considérant que le Transport adapté et collectif des Chenaux désire proposer à ses usagers et aux citoyens de la MRC des Chenaux un service de transport gratuit vers les sites de vaccination de la Mauricie;

Considérant que le Transport adapté et collectif des Chenaux sollicite une aide financière non remboursable auprès de la MRC des Chenaux d'un montant maximum de 1 800 \$ afin de pouvoir offrir ce service;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux octroi une somme maximale de 1 800 \$, provenant du surplus non affecté, au Transport adapté et collectif des Chenaux afin d'offrir un transport gratuit aux citoyens de la MRC des Chenaux qui souhaitent avoir accès à un centre de vaccination pour recevoir le vaccin permettant de combattre la Covid-19.

Adoptée.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Aucun dossier n'est présenté ce mois-ci.

7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour – règlement numéro 397 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la révision des limites des affectations pour les périmètres urbain et secondaire du secteur de Sainte-Angèle-de-Laval de la Ville de Bécancour afin d'intégrer deux ordonnances d'exclusion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

2021-03-084

7c. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2021-126 – RÉGULATION CONCERNANT LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Avis de motion est donné par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté le projet de règlement 2021-126 -régulation concernant les grandes affectations du territoire.

2021-03-085

7d. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-126 – RÉGULATION CONCERNANT LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Attendu que le règlement numéro 2007-02-47 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur sur le territoire de la MRC des Chenaux le 21 juin 2007;

Attendu que le Service d'aménagement de la MRC a constaté qu'il y avait une affectation industrielle située dans la zone agricole décrétée dans la municipalité de Batiscan qui n'a fait l'objet d'aucune décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la présence de cette affectation industrielle porte à confusion étant donné l'absence d'industrie à cet endroit;

Attendu que la présence de cette affectation industrielle en zone agricole décrétée pourrait engendrer des erreurs d'application de la réglementation municipale et provinciale;

Attendu que le Service d'aménagement de la MRC a constaté qu'il y avait une incohérence entre le texte du schéma et la réalité concernant l'affectation industrielle pour Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC doit respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement lorsqu'elle souhaite procéder à des modifications de son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter les modifications nécessaires pour éviter toutes ambiguïtés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et adopté à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 2021-126 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47.

Adoptée.

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-126

Projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 concernant le retrait d'une affectation industrielle sur le territoire de la Municipalité de Batiscan

Article 1

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en remplaçant le premier alinéa établissant les caractéristiques de l'affectation par le suivant :

« L'affectation industrielle comprend toutes les zones industrielles situées à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. À l'exception des municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Stanislas où l'affectation industrielle se trouve en zone blanche, tous les secteurs de cette affectation se trouve en zone agricole permanente et ont obtenu des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Certains secteurs de cette affectation sont déjà occupés par des usages industriels tandis que d'autres sont encore à développer. L'affectation industrielle comprend les terrains suivants : »

Article 2

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en remplaçant le cinquième paragraphe du premier alinéa portant sur les caractéristiques par le suivant :

« une partie du lot 5 394 867 adjacent au chemin de la Côte Saint-Louis dans la municipalité de Saint-Stanislas; »

Article 3

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en ajoutant, au sixième paragraphe du premier alinéa portant sur les caractéristiques, après « Sainte-Anne-de-la-Pérade », la mention suivante :

« et ayant obtenu une autorisation à des fins industrielles auprès de la CPTAQ; »

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 4

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en abrogeant le septième paragraphe du premier alinéa portant sur les caractéristiques se lisant comme suit :

« une partie des lots 327 à 300 adjacents à la route 361 à Batiscan; »

Article 5

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en remplaçant le huitième paragraphe du premier alinéa portant sur les caractéristiques par le suivant :

« une partie des lots 5 066 501, 6 279 338 et 6 314 737 ainsi que les lots 6 279 339, 6 314 732, 6 314 733, 6 314 735, 6 314 736, 6 326 467 et 6 326 468, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. »

Article 6

La carte 8 des grandes affectations du territoire est modifiée au niveau de la Municipalité de Batiscan afin d'agrandir l'affectation agroforestière à même l'entièreté de l'affectation industrielle composée des lots 4 503 970, 4 503 971, 4 503 999, 4 504 000, 4 504 001, 4 504 002, 4 504 976 et 4 504 977, 4 505 168, 4 505 197 et 4 505 245 se trouvant le long de la route de la Station (route 361). Le tout tel qu'indiqué en annexe A du présent règlement.

Article 7

La carte 8 des grandes affectations du territoire est modifiée au niveau de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel afin d'y intégrer les modifications ayant été adoptées suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2019, du règlement 2018-109, soit l'ajout d'une affectation de conservation touchant une partie des lots 6 314 737 (anciennement 5 517 405) et 5 066 501. Le tout tel qu'indiqué en annexe A du présent document.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la loi.

Patrick Baril
Directeur général

Gérard Bruneau
Préfet

2021-03-086

7e. ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-126 – RÉGULATION CONCERNANT LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Considérant qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R. L.R.Q. chapitre A-19.1), le Conseil de la MRC doit adopter, en même temps que tout projet de règlement modifiant le schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra adopter à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, le 17 mars 2021, le projet de règlement 2021-126 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu d'adopter également le document intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme ».

Adoptée.

2021-03-087

7f. **RÉSOLUTION DE DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-126 – RÉGULATION CONCERNANT LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE, MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2021-126 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ce motif, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le projet de règlement 2021-126 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2021-03-088

7g. **RÉSOLUTION POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-126 – RÉGULATION CONCERNANT LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE, MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2021-126 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ce motif, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Chenaux tienne, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2021-126 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-03-089

7h. AUTORISATION DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DES EAUX USÉES ET D'EAU POTABLE DU PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN SUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la direction du Parc de la Rivière Batiscan a transmis à la MRC une demande d'autorisation à la MRC, concernant le passage d'infrastructures telles que les conduites des eaux usées et d'eau potable sur le territoire non organisé de la MRC des Chenaux (TNO) de la MRC;

Considérant que cette demande vise à permettre au Parc de la Rivière Batiscan d'assurer l'alimentation en eau potable et une gestion conforme des eaux usées pour ses usagers et ses employé(e)s, à long terme;

Considérant qu'une mise à niveau des infrastructures actuelles était nécessaire afin de répondre à l'achalandage grandissant, tout en étant conforme aux nouvelles normes environnementales;

Considérant que les études effectuées par les firmes d'ingénierie, d'hydrogéologie et d'environnement démontrent que le Parc de la Rivière Batiscan doit relier le réseau des eaux usées du secteur camping de la Montagne, situé sur le lot 6 402 166 de la municipalité de Saint-Narcisse au nouveau système de traitement des eaux usées du secteur camping de l'Île, situé sur le lot 5 617 380 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Considérant que les études effectuées par les firmes d'ingénierie, d'hydrogéologie et d'environnement démontrent que le Parc de la Rivière Batiscan doit relier le réseau d'eau potable secteur camping de l'Île, situé sur le lot 5 617 380 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan au nouveau puits artésien, situé sur le lot 6 402 166 de la municipalité de Saint-Narcisse;

Considérant que les forages directionnels proposés soient la méthode qui a le plus faible impact environnemental sur les milieux humides et hydriques présents sur le TNO et que celle-ci est dans certains cas, recommandée par le ministère de l'Environnement;

Considérant que ce projet rencontre les orientations et objectifs du schéma actuellement en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain et résolu que la MRC des Chenaux autorise le passage de 2 conduites sur son TNO ; conditionnellement à ce que le Parc obtienne un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Adoptée.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de février 2021.

8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, précise qu'il n'y a pas eu de rapport pour le mois de février.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, a présenté les dossiers en cours de réalisation.

8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois de février 2021.

9. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

9a.i. PROJETS STRUCTURANTS – SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

9b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-03-090

10a. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE – SUCRERIE BOISVERT ET FILS INC.

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux, dans laquelle un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide, reçue de la part de l'entreprise Sucrierie Boisvert et Fils inc.;

Considérant que cette demande est faite dans le cadre du PAUPME, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro PAUPME 2021-06, prévoyant un prêt de cinquante mille (50 000 \$) provenant du PAUPME – volet AERAM, sans garantie (simple signature), au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, moratoire additionnel de 3 mois en capital seulement pour une période totale d'amortissement de 60 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-03-091

10b. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, 9359-0719 QUÉBEC INC. VALENTINE MOBILE

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux, dans laquelle un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise 9359-0719 Québec inc. Valentine Mobile;

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro PAUPME 2021-07, prévoyant un prêt de vingt mille (20 000 \$) provenant du PAUPME – volet AERAM, sans garantie (simple signature), au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, moratoire additionnel de 3 mois en capital seulement pour une période totale d'amortissement de 36 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-03-092

10c. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE – PIZZÉRIA MONT-CARMEL

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux, dans laquelle un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Pizzéria Mont-Carmel;

Considérant que cette demande est faite dans le cadre du PAUPME, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro PAUPME 2021-08, prévoyant un prêt de vingt mille (20 000 \$) provenant du PAUPME – volet AERAM, sans garantie (simple signature), au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois, moratoire additionnel de 3 mois en capital seulement pour une période totale d'amortissement de 36 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-03-093

10d. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE – DOMAINE LE GRAND DUC

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux, dans laquelle un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Domaine le Grand Duc;

Considérant que cette demande est faite dans le cadre du PAUPME, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux refuse la demande d'aide financière déposée par le Domaine le Grand Duc, puisque l'entreprise ne respecte pas les conditions d'admissibilité.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-03-094

10e. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI (UNIVERS RÉSIDENTIEL)

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée par l'entreprise Univers Résidentiel, dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2021-04, prévoyant un prêt FLI au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), portant intérêt au taux de sept pour cent (7 %) par année, amorti sur quarante-huit (48) mois avec moratoire en capital et intérêts de trois (3) mois (total de la période d'amortissement incluant le moratoire de cinquante et un (51) mois).

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-03-095

10f. DEMANDE DE FONDS JEUNES PROMOTEURS (UNIVERS RÉSIDENTIEL)

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Univers Résidentiel, sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement, déposée dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite de refuser la demande de financement sous forme d'une aide financière non remboursable provenant du Fonds jeunes promoteurs pour le projet de l'entreprise Univers Résidentiel.

Adoptée.

2021-03-096

10g. DEMANDE DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'AMORTISSEMENT DU PRÊT FLI-COVID 2020-07 – CAMPING PARADISO

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux, dans laquelle un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant que la MRC des Chenaux a accordé un prêt de 50 000 \$ au Camping Paradiso le 17 juin 2020 dans le cadre du programme PAUPME (résolution numéro 2020-06-136);

Considérant que l'amortissement du prêt prévu au contrat de prêt est de 39 mois et que l'entreprise nous demande de prolonger cette période à 66 mois;

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de prolonger l'amortissement du prêt accordé à l'entreprise Camping Paradiso de 27 mois, pour un total de 66 mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

11a. MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE RÉVISION ET DE MODIFICATION AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES : LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ENCADREMENT DE LA VENTE DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À DES FINS DE VILLÉGIATURE PRIVÉE, DE RÉSIDENCE PRINCIPALE ET D'AUTRES FINS PERSONNELLES

Les membres du conseil ont pris connaissance de la demande, mais n'y donnent pas suite.

12. CORRESPONDANCE

- a. Ministre de la Culture et des Communications – contribution financière dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat;
- b. Fédération de l'UPA de la Mauricie – Programme territoires : drainage et chaulage des terres;
- c. Ministère de la Sécurité publique – rapport d'activités annuel;
- d. Culture Mauricie – Nomination prix vitalité culturelle de l'année;

13. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun autre dossier n'est amené au conseil.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. AUTRES SUJETS

2021-03-097

14a. SUIVI DU DOSSIER DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ ET EXPLICATIONS

Considérant qu'une première version du schéma de couverture de risque incendie révisé de la MRC des Chenaux a été déposée pour commentaire au ministère de la Sécurité publique;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique recommande de modifier certains éléments du schéma de couverture de risque incendie révisé, notamment au niveau de la force de frappe et du temps de réponse;

Considérant que les modifications proposées ont des impacts importants pour les municipalités de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'afin de mieux comprendre les modifications proposées par le ministère de la Sécurité publique, il serait important que les maires de la MRC des Chenaux puissent rencontrer un représentant dudit ministère;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande une rencontre avec un représentant du ministère de la Sécurité publique afin de discuter du schéma de couverture de risque incendie révisé.

Adoptée.

2021-03-098

14b. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT AUTOMATIQUE DES RESSOURCES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET À L'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE

Considérant qu'une entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie a été signée par les parties le 27 juillet 2015;

Considérant que l'article 15 prévoit que ladite entente aura une durée de trois (3) ans à compter de sa signature par les représentants des municipalités participantes et que par la suite, elle se renouvellera automatiquement par période successive de trois (3) ans;

Considérant que l'échéance de l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie est le 27 juillet 2021;

Considérant que le schéma de couverture de risque incendie révisé de la MRC des Chenaux devra être adopté dans les prochains mois;

Considérant que l'adoption du schéma de couverture de risque incendie révisé de la MRC des Chenaux pourra avoir une incidence sur les modalités de l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie;

Considérant que les municipalités ont donné leur accord de principe au renouvellement de l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie pour une période d'une année;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux modifie l'article 15 de l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie pour le texte suivant :

La présente entente aura une durée d'une (1) année à compter de sa signature par les représentants des municipalités participantes. Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par période successive d'une (1) année.

Toute municipalité participante peut se retirer de la présente entente en avisant par écrit les autres municipalités de son intention d'y mettre fin. Cet avis doit être donné au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute autre période de renouvellement.

Adoptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée à la séance.

2021-03-099

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-sept heures quarante (17h40), il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET